



**cerai**  
centro de estudios rurales y  
de agricultura internacional

## **PROJET**

**« Promouvoir la transition vers un système alimentaire équitable et durable à Ganki , Lexeiba et Néré  
Walo, Région du Gorgol, Mauritanie »,  
N° Registre AECID 2020-PRYC-777**

**Termes de référence**

**ÉVALUATION FINALE EXTERNE**

**Juin 2023**

**CONTENU :**

---

<b>0.- TITRE .....</b>	<b>3</b>
<b>1.- INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>2.- OBJET ET ANTÉCÉDENTS DE L'ÉVALUATION.....</b>	<b>5</b>
<b>3.- ACTEURS IMPLIQUÉS DANS L'ÉVALUATION.....</b>	<b>9</b>
<b>4.- PORTÉE DE L'ÉVALUATION .....</b>	<b>10</b>
<b>5.- QUESTIONS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION.....</b>	<b>11</b>
<b>6.- MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL .....</b>	<b>13</b>
<b>7.- STRUCTURE ET PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION ;.....</b>	<b>17</b>
<b>8.- ÉQUIPE D'ÉVALUATION.....</b>	<b>18</b>
<b>9.-PRÉMISSSES DE L'ÉVALUATION ET PUBLICATION .....</b>	<b>19</b>
<b>10.-DÉLAIS POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVALUATION .....</b>	<b>20</b>
<b>11- BUDGET .....</b>	<b>21</b>
<b>12.- PRÉSENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE ET CRITÈRES DE VALORISATION.....</b>	<b>21</b>

## 0.- TITRE

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉVALUATION FINALE DU PROJET

« Promouvoir la transition vers un système alimentaire équitable et durable à Ganki, Lexeiba et Néré Walo, Région du Gorgol, Mauritanie », N° Registre 2020\_PRYC-777, financé par l'AECID.

## 1.- INTRODUCTION

### Promoteurs de l'intervention

La Charte du Centre d'études rurales et de l'agriculture internationale (CERAI), de 1994, marque comme objectif de l'entité, la promotion de la coopération internationale pour le développement de la conscience sociale et de l'éducation, pour développer la souveraineté alimentaire des populations rurales dans le monde, basée sur un développement agroécologique de la production agricole, la promotion de la commercialisation associative, l'autonomisation des femmes rurales et l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles productives et à leur conservation durable grâce aux populations rurales avec lesquels nous coopérons. En janvier 2000, CERAI est inscrite au registre des Organisations non gouvernementales de développement, démarrant ainsi sa relation professionnelle avec l'AECID, qui a été renforcée au cours des 12 dernières années.

Depuis 2009, le CERAI développe des projets en Mauritanie avec son partenaire local, l'**Association Mauritanienne pour l'Auto Développement (AMAD)** en collaboration et coordination régulière avec d'autres acteurs et les autorités du pays. Les projets en Mauritanie, menés selon une approche agroécologique et de genre, appuient l'agriculture familiale et la production alimentaire locale, l'accès juste et équitable aux ressources naturelles et la justice sociale.

### Objet de l'évaluation

L'objet de l'évaluation finale externe est le projet « **Promouvoir la transition vers un système alimentaire équitable et durable à Ganki, Lexeiba et Néré Walo, Région du Gorgol, Mauritanie** », N° Registre 2020\_PRYC-777, financé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID).

### Justification de l'évaluation

Selon la procédure de suivi et justification des projets d'ONGD et les normes de l'AECID, il est nécessaire de réaliser une évaluation externe finale pour tous les projets ayant bénéficié d'une subvention de l'AECID, comme c'est le cas pour ce projet. Néanmoins, en plus de se coller à la norme du bailleur de la réalisation d'une évaluation finale du projet, le CERAI considère l'évaluation des projets comme un point essentiel. La présente évaluation répond donc aussi à l'intérêt du CERAI pour :

- Améliorer la qualité des interventions afin de répondre à la mission de l'organisation et de la stratégie mise en place par CERAI en Mauritanie entre 2019-2024.
- Améliorer la transparence vis-à-vis des populations locales avec lesquelles le CERAI travaille, des autorités locales, des autorités nationales, des bailleurs et de l'organe de gestion du projet composé par le CERAI et l'AMAD.
- Approfondir les connaissances de l'organisation et les partager parmi les différents projets, les partenaires locaux et capitaliser ainsi les pratiques ayant une valeur ajoutée importante.
- Assurer la visibilité et la durabilité des atouts introduits par le projet.

### **Objectifs de l'évaluation**

L'évaluation est promue par le CERAI comme un mécanisme d'amélioration de la qualité des interventions futures, de les mettre en valeur, de capitaliser l'expérience du projet et son développement en Mauritanie au niveau technique et stratégique.

Finalement, l'évaluation doit faciliter l'apprentissage et la transparence vers les parties prenantes du projet : le CERAI, AMAD-le partenaire local- et l'AECID.

Objectifs de l'évaluation :

- Compter sur un outil d'apprentissage important pour connaître le fonctionnement, les résultats, et les effets du projet en vue d'orienter les interventions futures. L'apprentissage est déterminant vers l'amélioration des processus et de la qualité de l'aide.
- Analyser, au vu des résultats de l'évaluation, la suite du projet, en établissant de façon précise et concrète des bonnes pratiques, leçons tirées et recommandations pour améliorer les interventions futures et la stratégie du CERAI en Mauritanie.
- Effectuer une analyse critique de l'intervention afin de déterminer si les activités réalisées et les résultats obtenus sont les attendus dans le cadre du projet, à savoir si l'impact de ces activités sur la population cible lors de la mise en œuvre du projet a contribué à améliorer les conditions de vie et satisfaire les besoins objectivement exprimés par la population.
- Évaluer l'impact et la durabilité des actions du projet en termes de genre sur les communautés.
- Évaluer l'impact et la durabilité des actions du projet du point de vue des droits de l'homme sur les communautés.
- Promouvoir la participation.
- Corriger les déviations
- Orienter la planification
- Favoriser la coordination et harmonisation
- Améliorer l'alignement
- Renforcer les capacités des parties prenantes du projet
- Connaître la pertinence et cohérence du projet par rapport aux besoins de la société mauritanienne et des acteurs impliqués.
- Analyser le degré d'efficacité des ressources budgétaires prévues et mises à disposition des bénéficiaires.
- Identifier les opportunités et les faiblesses dans le cadre de ce projet et proposer des stratégies d'amélioration.

- Connaître la qualité du modèle de coordination et suivi établi avec les acteurs concernés par le projet.
- Établir des recommandations précises et particulières pour améliorer les interventions futures
- Contribuer à l'amélioration des processus pour gagner en efficacité dans l'obtention des résultats futurs
- Contribuer à l'amélioration de la gestion, la coordination et l'efficacité des flux d'information
- Contribuer à la cohérence globale de l'intervention et saisir l'opportunité des synergies entre acteurs et partenaires locaux.
- Approfondir et légitimer les relations de partenariat avec les associations locales et en particulier avec le partenaire local AMAD

### **Utilisation et attentes de l'évaluation**

Les produits et résultats de l'évaluation finale seront communiqués aux différents acteurs et par différentes méthodologies comme présentations, rapports, infographies...

Enfin, les conclusions, leçons apprises et recommandations qui seront obtenues par la réalisation de l'évaluation seront diffusées.

## **2.- OBJET ET ANTÉCÉDENTS DE L'ÉVALUATION**

### **Objet de l'évaluation**

Comme mentionné précédemment, l'objet de l'évaluation est le projet « *Promouvoir la transition vers un système alimentaire équitable et durable à Ganki, Lexeiba et Néré Walo, Région du Gorgol, Mauritanie* », N° Registre 2020\_PRYC-777, financé par l'AECID.

L'intervention qui sera l'objet de l'évaluation correspond à une stratégie d'intervention de CERAI et AMAD, en développement rural avec une approche genre dans trois communes de la Wilaya du Gorgol.

Ce projet est en conformité avec le Plan Stratégique du CERAI en Mauritanie et le Plan Stratégique de CERAI et contribue à la réalisation de sa mission, vision et valeurs comme établi dans la formulation des objectifs :

**Objectif général du projet** : Améliorer la résilience des populations rurales de la vallée du fleuve Sénégal

Description : Garantir une production alimentaire agricole et animale durable et que les populations du Gorgol soient socialement, économiquement et écologiquement résilientes face au changement climatique ou à d'autres risques tels que la COVID. Un engagement est manifesté pour la transition vers des pratiques de culture durables.

**Objectif spécifique** : Promotion de la transition vers un système alimentaire équitable et durable à Ganki, Lexeiba et Néré Walo, via l'accomplissement des résultats suivants

Description : Pour répondre au droit à l'alimentation et à la nutrition, il est proposé de continuer à avancer dans l'application des pratiques agroécologiques sur les exploitations familiales et dans la mise à l'échelle aux niveaux institutionnels (vertical) et dans l'extension géographique (horizontal) dans trois Communes du Gorgol.

### **Résultats escomptés et activités du projet**

Dans ce but, le projet **Promouvoir la transition vers un système alimentaire équitable et durable à Ganki, Lexeiba et Néré Walo, Région du Gorgol, Mauritanie** d'une durée prévue de 24 mois et étendue à 30 mois, a été financé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID). Le projet vise à favoriser la transition vers un système alimentaire équitable et durable dans les Communes de Ganki, Lexeiba et Néré Walo, dans la région du Gorgol, en Mauritanie, pour contribuer à améliorer la résilience des populations rurales de la vallée du fleuve Sénégal:

#### **R1. Amélioration des compétences de 356 agro-éleveurs (178 femmes) pour une agriculture durable**

R1.A1. Cours de formation en ligne pour les formateurs sur les pratiques agricoles durables adaptées

R1.A2. Ateliers animés par des techniciens formés à l'application de pratiques durables dans les exploitations familiales

R1.A3. Équipements et fournitures durables pour 35 exploitations familiales irriguées

R1.A4. Équipements et fournitures durables pour 143 fermes de cultures traditionnelles Walo et Dieri

R1.A5. Accompagnement à l'utilisation collective du matériel agricole pour les agriculteurs

R1.A6. Visites d'échange entre agriculteurs familiaux dans des exploitations agricoles durables de la vallée de la RS

#### **R2. Accompagnement de l'autonomie d'initiatives agro-alimentaires gérées par 208 agro-éleveurs**

R2.A1. Appui aux éleveurs pour l'intégration des ovins dans les exploitations familiales.

R2.A2. Promotion des jardins familiaux cultivés par les femmes

R2.A3. Renforcement de la multiplication et de la conservation des semences et céréales locales chez les agro-éleveurs

R2.A4. Plantation d'arbres fruitiers pour 35 agro-éleveurs

R2.A5. Amélioration de la pérennité et diversification de l'activité économique de 2 mini-laiteries

R2.A6. Rencontres pratiques des femmes sur la production locale - transformation et commercialisation

#### **R3. Promotion de l'engagement local et de la sensibilisation au droit à l'alimentation et à la nutrition**

R3.A1. Campagne audiovisuelle sur les systèmes alimentaires durables et équitables dans la vallée du fleuve Sénégal

R3.A2. Rencontres Cineforum sur les systèmes alimentaires durables et équitables dans les villages

R3.A3. Tables de dialogue entre élus et notables sur le droit à l'alimentation et à la nutrition

R3.A4. Visite des élus locaux et des notables aux initiatives durables développées

### R3.3.5. Journée de dialogue sur le droit à l'alimentation et à la nutrition

#### **RATR. Suivi de projet selon la gestion axée sur les résultats**

RATR 1. Suivi de projet

RATR 2. Suivi des indicateurs de référence du projet

RATR 3. Évaluation externe finale du projet

#### **Date de démarrage et fin du projet :**

- Date de démarrage du projet : 1/02/2020.
- Date de fin du projet : 11/07/2022.
- Durée : 30 mois (24 mois + extension 6 mois due à la Covid19).

#### **Budget :**

**Budget total** : 378 208 € dont :

**Subvention de l'AECID**: 378 208 €

#### **Contexte de l'intervention :**

Depuis 2009, les organisations CERAI et AMAD avec les communautés locales ont mis en place un processus de développement rural durable en Mauritanie ; ce processus vise à contribuer à l'amélioration de la résilience des populations paysannes à travers l'exercice du droit à l'alimentation et nutrition. Bien que la Mauritanie ait ratifié les conventions et pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, beaucoup reste à faire en matière de droits économiques, sociaux, civils et politiques. L'indice INFORM 2019, qui combine les dimensions de risque, de vulnérabilité et de capacités d'adaptation, est de 5,7, ce qui place la Mauritanie à haut risque de crise humanitaire. L'indice INFORM COVID-19, identifie les pays qui pourraient avoir besoin d'une aide internationale supplémentaire, sont à haut risque 5.8. L'enquête SMART 2018 de l'UNICEF a montré que la situation nutritionnelle nationale reste désastreuse, avec 11,6 % de MAG (malnutrition aiguë globale) et 2,3 % de MAS (malnutrition aiguë sévère) ; 23 des 55 districts sont en situation d'urgence nutritionnelle (MAG > 15% et SAM > 2%). Le projet favorise la transition vers un système alimentaire équitable et durable dans les Communes de Ganki, Lexeiba et Néré Walo, dans la région du Gorgol, en Mauritanie, pour contribuer à améliorer la résilience des populations rurales de la Vallée du fleuve Sénégal au niveau national. social, économique et écologique face au changement climatique ou à d'autres risques tels que la COVID. Pour cette raison, le CERAI et l'AMAD s'engagent dans la transition vers des pratiques culturelles durables, garantissant une production alimentaire durable pour l'agriculture et l'élevage. Grâce à l'intervention, 178 agricultrices et 178 agriculteurs familiaux de Ganki, Lexeiba et Néré Walo amélioreront leurs compétences et leurs connaissances pour une agriculture durable, équitable et diversifiée. En outre, les investissements dans des technologies simples et appropriées et des intrants agroécologiques seront collaborés pour utiliser et profiter de leurs propres ressources productives. Cela se fera à travers les activités suivantes : cours de formation en ligne pour les formateurs sur les pratiques agricoles durables adaptées ; Ateliers donnés par des techniciens formés à l'application de pratiques durables dans les exploitations familiales ; Équipements et intrants durables pour 35 exploitations familiales en cultures irriguées et 143 exploitations en cultures traditionnelles walo et dieri ; Accompagnement à l'utilisation collective du matériel agricole destiné aux agriculteurs ; Visites d'échange entre agriculteurs familiaux dans des fermes durables de la région. De plus, 208 agricultrices recevront un appui pour

améliorer la gestion et la diversification des initiatives agroalimentaires dans ces communes. L'autonomisation sociale et économique progressive des femmes est choisie pour qu'elles prennent conscience de leurs droits économiques et sociaux par des actions concrètes : vergers, élevage, pépinières... abordant la prise de décision dans la production alimentaire et le rôle de la femme dans celle-ci. Les activités proposées pour les exploitations agro-pastorales sont : Intégration des ovins dans les exploitations familiales, Promotion des jardins familiaux ; Renforcement de la multiplication et de la conservation des semences et céréales locales ; Plantation d'arbres fruitiers ; Amélioration de la pérennité et diversification de l'activité économique de 2 mini-laiteries ; Rencontres pratiques des femmes sur la production locale - transformation et commercialisation. Enfin, l'engagement local et la sensibilisation au droit à l'alimentation et à la nutrition seront encouragés. Les 25 autorités locales des villes et communes d'intervention, ainsi que les 16 OSC, 6 OIE locaux doivent accroître leur engagement contre la malnutrition en appliquant la réglementation qui protège la population locale. Les bonnes pratiques agricoles durables offrent une perspective territoriale et inclusive et facilitent la participation des agriculteurs familiaux. Cela sera promu à travers les activités : Campagne audiovisuelle sur les systèmes alimentaires durables et équitables dans la vallée du fleuve Sénégal ; Rencontres Cineforum sur les systèmes alimentaires durables et équitables dans les villages ; Tables de dialogue entre élus et notables sur le droit à l'alimentation et à la nutrition ; Visite pour les élus locaux et notables des initiatives durables développées, Journée de dialogue sur le droit à l'alimentation et à la nutrition.

### **Partenaire local du projet :**

Le **partenaire local AMAD** participe avec le CERAI à toutes les phases du projet en tant qu'agent de développement local spécialisé dans le Développement Rural et la souveraineté alimentaire, connaissant bien le territoire, les agricultrices et agriculteurs, les autres acteurs locaux et ayant une expérience avérée et une volonté claire de donner une continuité à cette expérience, en assurant le transfert des connaissances acquises sur le territoire, dans la Vallée du fleuve Sénégal.

L'AMAD sera chargée, avec le CERAI, de l'identification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du projet. AMAD servira de médiateur dans le soutien et la participation des trois communes bénéficiaires qui faciliteront la mise en œuvre des activités et les relations avec les autres acteurs locaux. L'AMAD a une grande expérience du travail avec les agriculteurs et agricultrices de la vallée du fleuve Sénégal, où elle a exécuté différents projets avec différents partenaires.

### **Autres acteurs du projet**

Un accord est recherché pour un plan d'action sur le droit à l'alimentation et à la nutrition par 16 organisations sectorielles, 25 notables et élus locaux. Les 10 animateurs et 10 promoteurs agroécologiques sont des agriculteurs familiaux qui ont pour mission d'étendre horizontalement un système alimentaire équitable et durable, disposant de ses propres ressources productives et économiquement, socialement et écologiquement viable. Deux nouveaux groupes pourraient être intégrés aux 4 OIE existants. 18 entités participeront à la Journée de dialogue sur le droit à l'alimentation et à la nutrition au Sahel et dans la Vallée du fleuve Sénégal : ONG locales (4), 6 OIE locales, 5 ONG régionales (ENDA Pronat, Plate-forme multi-acteurs Niger, Promatta Burkina CNOP Mali , ASPSP Sénégal). Les titulaires d'obligations communales sont des postes élus tels que



les 3 maires (un maire dans chaque commune), 9 conseillers municipaux (3 par commune) et un député du département de Kaedi. Les 12 chefs de ville et notables sont porteurs de responsabilités jouissant d'une reconnaissance sociale et culturelle, avec lesquelles l'évolution des mentalités permet la transition vers un modèle alimentaire plus juste et durable. Les autorités locales élues -les maires des communes- (détenteurs d'obligations) et les autorités traditionnelles ou chefs de ville (détenteurs de responsabilités) soutiendront les actions indiquées et seront informées de l'avancement du projet. Ils participeront activement à leur suivi, ainsi qu'à certaines activités spécifiques telles que des visites de parcelles et quelques ateliers. Les autres titulaires d'obligations sont les délégations régionales des services techniques et ils seront des informateurs clés à qui sera transmis l'avancement du projet.

### **3.- ACTEURS IMPLIQUÉS DANS L'ÉVALUATION**

L'évaluateur ou l'équipe d'évaluation devra collecter les informations nécessaires auprès de différents acteurs impliqués dans le développement de l'intervention à évaluer:

#### **Contacts clés**

- Directions générales des organisations impliquées dans l'exécution du projet : partenaire locale et ONG
- Responsables de l'exécution du projet
- Responsable de développement rurale du Bureau Technique de l'AECID à Nouakchott
- Responsables des politiques de coopération de l'administration publique partenaire, Délégation d'Agriculture, Délégation de l'Élevage
- Autorités locales des 3 communes : maires, conseillers municipaux ainsi qu'au niveau régional
- Représentants d'autres institutions et ONG travaillant dans la même zone, ou dans le même secteur
- Bénéficiaires participants au projet (il est possible de réaliser un échantillon représentatif):
  - o Facilitateurs (10)- techniciens d'AMAD (7) participants à la formation en ligne
  - o Producteurs et productrices : producteurs/trices de cultures irrigués (34H, 35F), producteurs/trices cultures traditionnelles (143H, 143F), bénéficiaires de moutons (35F), jardins de case (35F), arbres fruitiers (35F), transformation laitière 21F)
  - o Promoteurs et promotrices agroécologiques (5H 5F)
  - o Les participants aux sessions de sensibilisation, rencontres, cinéforums, comme les consommateurs des produits agricoles des bénéficiaires du projet (2000 habitants de 17 villages)

#### **Unité de gestion de l'évaluation**

Sa fonction est la gestion et la coordination de la mise en œuvre de l'évaluation et en même temps l'orientation du travail des évaluateurs, fournissant les informations et documents nécessaires. L'unité est responsable de la validation et du suivi du processus, d'élaborer les TdR, de l'embauche de l'évaluateur et de publier et diffuser les

résultats.

Les acteurs directement impliqués dans cette unité de gestion sont :

- CERAI: gestionnaires, directrice du projet et coordinateur expatrié du projet
- AMAD : directeur et coordinateur du projet.

### **Comité de suivi de l'évaluation :**

Ses principales fonctions sous la supervision de l'Unité de gestion sont les suivantes :

- Faciliter la participation des acteurs impliqués dans la conception de l'évaluation: identification des besoins d'information, définition des objectifs.
- Valider les documents de planification de l'évaluation.
- Faciliter l'accès de l'équipe d'évaluation à toutes les informations et documents pertinents de l'intervention, aux acteurs et informateurs qui peuvent participer à des entrevues clés, à des groupes de discussion ou d'autres rencontres techniques de collecte d'information
- Surveiller la qualité du processus et des documents et rapports qui sont élaborés pour les compléter avec ses contributions et veiller à ce qu'ils répondent à ses intérêts et demandes de renseignements sur l'intervention.
- Diffuser les résultats de l'évaluation, en particulier entre les organisations et groupes d'intérêt.

Ce comité participera à la conception de l'évaluation et établira une communication directe avec les évaluateurs. Ce comité est composé par les coordinateurs du projet :

- Pour **CERAI**: directrice du projet et déléguée du CERAI en Mauritanie
- Pour **AMAD**: directeur du projet AMAD et coordinateur du projet.
- Pour l'**AECID**: responsable du développement rural du Bureau Technique de Coopération de l'AECID en Mauritanie.

## **4.- PORTÉE DE L'ÉVALUATION**

L'évaluation de ce projet sera réalisée dans le cadre des lignes directrices établies par l'AECID et répondra aux conditions suivantes :

**Institutionnelles et réglementaires** : Les organisations impliquées sont le bailleur (Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement, AECID), l'organisation bénéficiaire de la subvention (CERAI) et le partenaire local (AMAD).

**Géographique**: la zone d'intervention comprend les Communes de Ganki , Lexeiba et Néré Walo.

### **Secteurs:**

Les secteurs CAD auxquels se réfère le projet sont :

- Production des aliments agricoles 70%
- Développement agricole 10%

- Émancipation économique des femmes

Les ODS :

2.3-En 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des producteurs des aliments à petite échelle, en particulier les femmes, les peuples indigènes, les agriculteurs familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, entre autres moyennant un accès sûr et équitable aux terres, à d'autres ressources de production et intrants, connaissances, services financiers, marchés et opportunités pour la génération de la valeur ajoutée et des emplois non agricoles. Lignes d'action 2.3.A.

5-Veiller pour la participation pleine et effective des femmes et l'égalité des opportunités de leadership à tous les niveaux de l'adoption des décisions dans la vie politique, économique et publique. Ligne d'action 5.5C.

## 5.- QUESTIONS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

### Critères d'évaluation

En complétant l'analyse du processus, l'évaluation par résultats devra tenir en compte l'analyse selon les critères d'évaluation établis par le Comité d'Aide au Développement (CAD) qui ont été adopté par l'AECID :

- Critères principaux : pertinence, efficience, efficacité, impact, durabilité
- Critères supplémentaires : cohérence, portée, appropriation, alignement, participation, capacité institutionnelle, visibilité de l'aide
- Critères transversaux : approche de genre dans le développement, approche diversité, droits humains, facteurs socioculturels, facteurs technologiques, facteurs économiques et financiers, facteurs environnementaux

Les critères énumérés ci-dessus définis dans le Manuel de gestion d'évaluations de la coopération espagnole<sup>1</sup>.

### Questions de l'évaluation :

Les questions qui suivent sont proposées comme une première approximation des niveaux d'analyse qui sont attendus de l'évaluation. L'analyse des questions générales et spécifiques doit être effectuée en tenant compte des critères et des normes mentionnées ci-dessous :

Critère	Questions
Efficacité	Les activités sont-elles appropriées pour l'atteinte des résultats ?

<sup>1</sup> Version électronique du document en  
<http://www.aecid.es/galerias/programas/Vita/descargas/Manualdegestiondeevaluaciones.pdf>

Critère	Questions
	<p>Les indicateurs de résultats sont-ils bien définis ?            Les sources de vérification sont-elles fiables, pertinentes ?            Les résultats escomptés ont-ils été atteints ?            Est-ce que le projet a atteint les objectifs en lien avec le genre et/ou les droits humains ?</p>
<b>Efficiéce</b>	<p>Dans quelle mesure les périodes prévues et les ressources humaines étaient adaptées à l'atteinte des résultats ?            Des indicateurs appropriés ont été utilisés pour la planification et le suivi des actions ?</p>
<b>Pertinence</b>	<p>L'intervention répond-elle aux problèmes présentés ?            Le projet a-t-il contribué à l'atteinte des objectifs :            Stratégie du secteur agricole.            Du plan National de Développement Agricole 2015-25 (PNDA)            Du Plan National de Développement d'Élevage            De la stratégie de Développement du Secteur Rural horizon 2025 (SDSR)            Le projet a-t-il contribué à l'atteinte des objectifs du plan de développement de la commune de Kaédi.            Le projet a-t-il contribué à l'atteinte des objectifs du Plan National de Sécurité Alimentaire horizon 2015 – 2030            Stratégie National de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2016-2030),            Plan Stratégique de Développement de la Nutrition 2016-2025            Le projet est-il en phase avec les priorités et les besoins du groupe cible ?            Le projet est en phase avec la vision/mission du CERAI et de l' AMAD (en particulier agro écologie, développement rural durable, genre...) ?            L'intervention est complémentaire à d'autres stratégies ou programmes d'intervention sur le même territoire ?            La thématique du genre est adaptée au contexte local ?            Est-ce que des problèmes non couverts par la mise en œuvre du projet ont été identifiés ? Quelles actions ont été développées pour répondre à ceux-ci?</p>
<b>Impact</b>	<p>Quels changements ont été réalisés, qui n'auraient pas été réalisés en l'absence de l'intervention ?            Dans quelle mesure les actions de l'intervention ont atteint tous les groupes cibles ?            Quelle est la perception des titulaires de droits sur les résultats atteints et du rôle qu'ils jouent dans leur réalisation ?            L'intervention a-t-elle agit en faveur de la souveraineté alimentaire ?            Le projet a-t-il généré des impacts positifs ou négatifs inattendus ?</p>
<b>Viabilité</b>	<p>Est-ce que le projet a réussi à induire et / ou renforcer des processus institutionnels et sociaux et développé les capacités locales pour assurer la durabilité des impacts positifs du projet ?            Les exploitations familiales sont économiquement viables ? Sont-elles en mesure de générer les ressources nécessaires pour maintenir les activités ?            En années de sécheresse - de pluviométrie habituelle ? Par rapport aux parcelles d'irrigation et traditionnels            Les activités de diversification, comme les petits ruminants, fruitières, jardin de case, gaz aux minilaiteries répondent-ils aux besoins des femmes ?            Est-ce que le collectif cible aux habiletés de gestion technique pour donner une continuité aux résultats du projet une fois qu'il sera terminé ?            Quels facteurs jouent sur la durabilité : les priorités politiques, des facteurs économiques, institutionnels, technologiques, culturels ou environnementaux ? * Le projet a favorisé un processus techniquement approprié ? Le groupe cible s'est-il approprié de la technologie apportée ?</p>

Plus particulièrement, l'évaluateur/trice appréciera les résultats de la production agricole et d'élevage, avec l'application des techniques agroécologiques, et l'amélioration du régime alimentaire des familles.

Quelques questions comme exemple :

- Quelles sont les techniques agroécologiques utilisées ? Par combien de personnes ?
- Quelle est la plus-value de ces techniques, à quel point sont-elles maîtrisées par les producteurs et comment les apprécient-ils ?
- Quelles sont les contraintes ou difficultés qu'elles posent ?
- Quels sont les résultats obtenus en termes de production et de rendement, en comparaison à ce qui se faisait antérieurement ou se pratique par d'autres producteurs voisins ?
- Quels sont les résultats obtenus en termes de bénéfices pour les femmes ?
- Quels sont les résultats en termes de continuité dans les cultures irriguées ? Et dans les cultures traditionnelles ?
- Quels effets ont les techniques agroécologiques sur d'autres aspects tels que la charge de travail, l'eau, le sol, la conservation des produits, l'environnement, ...
- Quelle est la qualité et l'efficacité de l'appui aux producteurs et productrices ?
- Quel est le degré de prise de conscience des autorités locales et de la population autour de droit à l'alimentation et nutrition ?
- La participation active et consciente des détenteurs de droits et du cible a-t-elle été encouragée ?
- La dimension genre et droits humains doit être intégrée dans cette analyse (signaler les différences entre les hommes et les femmes).
- L'approche communautaire : selon l'analyse de l'évaluateur, quelles sont les approches communautaires susceptibles d'impulser le mieux un changement de comportement des populations ciblées par genre et groupes d'âge ? Quelles sont les meilleures pratiques à retenir ? Quels moyens ont été mis en place pour assurer le suivi-évaluation des approches communautaires ? Quelles ont été les relations / difficultés de collaboration entre les acteurs communautaires et les centres et personnels de santé ? Quelles pistes d'amélioration ?

L'équipe d'évaluation sera également chargée d'évaluer la relation partenariale entre le CERAI et l'AMAD, en vue d'identifier des bonnes pratiques, de réfléchir sur les aspects à améliorer dans la collaboration et de consolider la relation.

## 6.- MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

L'évaluation suivra une **approche participative et les dimensions genre – droits de l'homme et protection de l'environnement seront prises en compte**. Compte tenu qu'il s'agit d'une évaluation finale et les caractéristiques de l'intervention, il est proposé d'utiliser une méthodologie orientée vers le processus et les éléments structurels tout en complétant par une méthodologie basée sur les résultats.

Une approche d'évaluation orientée par la théorie du changement sera fortement appréciée.

Les évaluateurs doivent fournir aux parties prenantes du projet l'occasion de réfléchir sur leur travail. La participation des hommes et des femmes de différents âges sera assurée. L'évaluation doit se faire en étroite coordination avec l'équipe et l'AMAD et du CERAI en Mauritanie et de leurs politiques et objectifs respectifs ainsi qu'avec les groupes cibles impliqués dans le projet.

Les informations quantitatives et qualitatives seront combinées. En plus, l'évaluateur

aura toutes les informations secondaires utiles pour l'évaluation qui ont été générées au long du projet par les deux entités exécutantes (CERAI et AMAD) et par d'autres entités concernées.

Différentes techniques pour la collecte d'informations seront utilisées :

- Examen et analyse des documents liés au projet : partenariats entre les ONG et l'AECID, formulaires et reformulations, rapports de suivi et rapports d'organismes publics.
- Entretiens avec les gestionnaires de projet au siège et sur le terrain.
- Entretiens semi-structurés ? Avec des informateurs clés.
- Groupes de discussion avec des représentants des groupes cibles.
- Observation directe.
- Techniques quantitatives (analyse de données, enquêtes de mesure ...) pour répondre aux questions qui exigent des données chiffrées.
- D'autres techniques de recherche sociale.

L'évaluation durera au maximum d'un mois et demi, le plan de travail comprend les phases suivantes (l'équipe d'évaluation peut adapter le plan en fonction de la méthodologie proposée) :

### **1. Étude préalable (10 jours)**

Analyse de tous les documents afin de s'approprier des principales informations concernant l'intervention, réalisation de réunions techniques préparatoires au siège du projet à Kaédi avec l'équipe de coordination du projet, de sorte que l'équipe d'évaluation puisse répondre aux questions suivantes :

- Connaître de façon claire l'objectif de l'évaluation et le contexte d'évaluation dans lequel elle est faite, y compris les sources et les conditions d'accès à l'information, et détecter les informateurs clés.
- Élaborer des questions clés grâce à des indicateurs et proposer des techniques appropriées pour la collecte de données.
- Affiner la méthodologie et les outils de collecte et de traitement des données.

Dans les 7 jours suivants au début de l'évaluation, l'équipe d'évaluation doit présenter une proposition de méthodologie qui doit être acceptée par CERAI/AMAD.

A la fin de cette phase, l'équipe d'évaluation présentera la matrice d'évaluation finale et les options méthodologiques retenues, ainsi que le calendrier de travail sur le terrain, c'est-à-dire le parcours qui sera réalisé, les personnes à rencontrer et l'agenda des rencontres.

### **2. Le travail sur le terrain (minimum 12 jours)**

Au cours du travail de terrain l'information de qualité, quantitative et qualitative

nécessaire sera collectée afin de répondre aux besoins d'information exprimés au paragraphe 4 « Portée de l'évaluation » et 5 « Critères d'évaluation » en utilisant les outils déjà conçus.

Le travail de terrain aura lieu à Nouakchott et Gorgol (OTC, siège d'AMAD, d'autres ONGD) et surtout dans les communes d'intervention.

Au cours du travail de terrain l'évaluateur devra planifier et mener des réunions de restitution des résultats préliminaires avec le personnel du CERAI et AMAD. Il aura un soutien logistique de CERAI et AMAD pour la mise en œuvre des réunions, des ateliers, des entretiens, de la collecte et du traitement des données.

Une réunion avec l'équipe du projet locale sera réalisée l'avant-dernier jour afin de :

- Discuter brièvement des conclusions préliminaires
  - Valoriser l'apprentissage de l'organisation locale en matière d'évaluation
  - Examiner les travaux de systématisation de l'information obtenue
  - Valoriser le travail accompli par l'équipe d'évaluation
- Autres types de socialisation des résultats de l'évaluation pourraient être envisageables.

### **3. Élaboration du Rapport préliminaire et final (20 jours).**

L'élaboration des rapports s'organisera comme suit :

- Systématisation des données, élaboration de conclusions, rédaction d'une première version du rapport final et remise à l'équipe de coordination du projet en Mauritanie et Espagne (13 jours).
- Révision de la première version du rapport final par le CERAI (3 jours).
- Présentation du rapport final tenant compte des commentaires du CERAI (4 jours).

Les libellés du rapport final doivent être conformes aux recommandations du paragraphe 7 du présent document. Une version du rapport final sera discutée par toutes les parties et un rapport final sera établi.

Les résultats des travaux d'évaluation doivent être soumis avec une distinction entre les données, les interprétations et les jugements. Des conclusions (conclusions de fait sur les critères et facteurs évalués), les leçons apprises (les relations de cause à effet entre les activités menées et les conclusions et recommandations) et des recommandations (suggestions pour améliorer l'effet de la cause et la conception logique de l'intervention seront présentés, information qui doit être implanté, etc.) seront présentées.

#### **Plan de travail**

Le plan de travail proposé pour l'évaluation est le suivant, il est susceptible d'être modifié et / ou adapté aux propositions de l'équipe d'évaluation. L'évaluation ne pourra pas commencer avant le mois de février 2024.

ACTIVITE	MOIS 1			MOIS 2		
<b>PHASE DE PREPARATION (10 jours)</b>						
Revue de la documentation disponible	■					
Entretien avec les responsables du projet	■					
Définition des indicateurs, questions clés et guides d'entretien	■					
Proposition méthodologique de l'évaluation pour validation par CERAI	■					
Sélection des informateurs clés et des visites nécessaires	■	■				
<b>PHASE DE TERRAIN (12 jours)</b>						
Visites à la zone d'intervention		■	■			
Entretiens avec les directeurs et personnel technique et informateurs clés			■	■		
Ateliers de travail avec bénéficiaires et autres			■	■		
Réunion de restitution des résultats préliminaires avec les partenaires locaux et le personnel du CERAI Mauritanie				■		
<b>PHASE DE REDACTION DE RAPPORT (20 jours)</b>						
Travail de bureau de systématisation de l'information collecté. Remise de la première version du rapport –13 jours					■	■
Révision de la première version du rapport – 3 jours						■
Remise du rapport final en prenant compte les commentaires de CERAI – 4 jours						■

### **Produits attendus :**

- Première version du rapport :** devra contenir les principaux aspects de l'évaluation réalisée et une évaluation initiale des questions posées et des critères. Le CERAI fera les commentaires appropriés sur cette version afin de parvenir à un consensus. Ce processus peut générer plus d'une version de rapport non définitif.
- Rapport final.** Le document final doit répondre à toutes les questions soulevées par l'équipe d'évaluation.
- Présentation des rapports finaux :** deux présentations de résultats seront menées aux dates spécifiées.

Il est attendu des évaluateurs :

- Procéder à un examen des questions ainsi que des critères choisis.
- Une amélioration des outils de collecte et de traitement des données, l'identification et entretiens avec des informateurs clés au siège et à la préparation du travail de terrain.
- Pendant le travail sur le terrain des réunions devront être planifiées et organisées sur la restitution des résultats préliminaires avec les divers organismes liés à l'intervention, y compris les autorités et les institutions partenaires dans le pays concerné.

### **DOCUMENTS ET SOURCES D'INFORMATION**

Liste de documents sur l'intervention à évaluer :



Document	Localisation
Accords de partenariat CERAI – AMAD	CERAI siège
Document de formulation, reformulation y annexes	CERAI siège
Communications officielles avec l'AECID	CERAI siège
<a href="#">Projets antérieurs dans la même section géographique du projet</a>	CERAI siège
<a href="#">Documents stratégiques</a> de CERAI et de CERAI en Mauritanie	CERAI siège
<a href="#">Études et autres publications en lien avec le diagnostic du projet</a>	CERAI siège
Étude ligne de base	CERAI siège / terrain
Rapports de suivi annuels du projet	CERAI siège
Première version du rapport final du projet	CERAI siège
Mémoires et registres	CERAI siège
Documents et sources de vérification générés	CERAI siège/ terrain
Justification économique	CERAI siège/ terrain

Le cadre légal que doit suivre l'évaluation est la Politique d'Évaluation de la coopération Espagnole et la norme et législation de l'AECID qui sont, en ce qui concerne ce projet :

- Ley 38/2003, de 17 de noviembre, General de Subvenciones, y RD 887/2006, de 21 de julio.
- Orden AECID/1303/2005, de 27 d'avril, qui règle normes relatives aux subventions remises à des organisations non gouvernementales de développement, pour la réalisation d'intervention dans le domaine de la coopération internationale au développement.
- *Resolución del 24 de marzo de 2009 de la Presidencia de l'Agencia Española de Cooperación Internacional*, sur les normes de suivi et justification de projets et programmes d'ONGD.

## 7.- STRUCTURE ET PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION ;

Le rapport final d'évaluation ne doit pas dépasser 50 pages. Il sera accompagné d'un résumé exécutif, d'un maximum de 5-10 pages. Il doit également soumettre une feuille-résumé de l'évaluation suivant le format établi par le CAD de l'OCDE pour l'examen des évaluations de cette institution.

Après sa présentation sous forme électronique et une fois approuvé, l'équipe fournira un exemplaire de la version définitive du rapport final en pdf par mail.

A titre indicatif, le tableau de matière du rapport final sera:

0. Résumé exécutif
  1. Introduction
- Contexte et objectif de l'évaluation.

- Questions principales et critères de valeur : définition.
- 2. Description sommaire de l'intervention évaluée, avec une référence particulière aux attentes en matière de conformité au moment intermédiaire (accord) ou final (selon le cas) où l'évaluation est réalisée : résumé de l'historique, de l'organisation et de la gestion, des acteurs impliqués et du contexte dans lequel l'intervention a lieu.
- 3. la méthodologie utilisée pour l'évaluation
- Méthodologie et techniques appliquées.
- Contraintes et limites de l'étude réalisée.
- 4. Analyse de l'information recueillie et des preuves sur les questions précédemment établies.
- Questions préalablement établies. Interprétation des preuves par rapport aux questions d'évaluation posées.
- Questions d'évaluation.
- 5. Conclusions de l'évaluation par rapport aux critères d'évaluation.
- 6. Enseignement tiré des résultats globaux qui indiquent des bonnes pratiques et qui peuvent être extrapolées et réintégrées dans les actions de l'intervention mise en œuvre ou dans des interventions futures, le cas échéant.
- 7. Les recommandations découlant de l'évaluation sont classées selon le critère choisi par l'équipe d'évaluation (par ex. critère choisi par l'équipe d'évaluation : court/long terme, selon les critères d'évaluation, selon la dimension ou la composante de l'intervention, selon le domaine d'intervention...).
- En tout état de cause, dans la mesure du possible, mentionner le(s) acteur(s) auquel(s) elle s'adresse afin d'éviter que la recommandation ne s'adresse à d'autres acteurs.
- 8. Annexes à inclure :
- Le TdRs
- Le plan de travail, la composition et la description de la mission.
- Liste de personnes visitées (nom, fonction, entité)
- Liste de documents-webographie utilisée
- Instruments de collecte d'information (questionnaires-guide d'entretien)
- Une fiche de bonnes pratiques pour chaque bonne pratique considérée
- Fiche d'évaluation modèle CAD
- Autres

## 8.- ÉQUIPE D'ÉVALUATION

Cette mission sera conduite par deux experts (principal et assistant) de niveau BAC + 5 au moins dans les domaines de la gestion des projets, des sciences sociales, de l'agronomie, de la médecine vétérinaire, de l'environnement, de l'agroécologie ou un domaine similaire avec une personne ayant un profil technique (homme ou femme) et une personne ayant un profil social. Un de deux profils féminins fortement souhaité compte tenu de l'approche méthodologique du projet reposant sur des groupements féminins.

Il sera requis en plus :

- Expérience en développement rural avec des connaissances du contexte sahélien et de l'agroécologie et agriculture familiale de subsistance.
- Expérience sur les questions des rapports de justice sociale
- Être professionnel (le) et indépendant (e) d'esprit dans ses analyses.

- Excellente capacité rédactionnelle en français, ainsi que compétences en visualisation graphique
- La connaissance de la zone du projet et des langues locales serait un atout. Sinon, il sera nécessaire qu'un traducteur interprète parlant couramment les langues locales. Les dépenses liées au traducteur sont incluses dans le budget de l'évaluation.

Il est important que l'expert ait de bonnes aptitudes de communication en français, des capacités à faire face à diverses situations et à travailler en équipe.

Les langues de travail sont l'espagnol (pour les documents de projet officiel), le français avec l'équipe de projet et avec les bénéficiaires les langues locales. La documentation produite par l'équipe d'évaluation sera rédigée en espagnol et en français. En cas de besoin de traduction du rapport en espagnol au français ou à l'envers, les frais devront faire partie du budget global de l'évaluation.

La connaissance du contexte de la Vallée du Fleuve Sénégal, de la Mauritanie, et l'intégration de la thématique du rôle de la femme et du multiculturalisme dans l'ensemble du travail est nécessaire. L'expérience et le profil du groupe d'évaluation proposé seront évalués avant signature du contrat.

Selon les normes de l'AECID pour la réalisation de l'évaluation, l'embauche d'une équipe locale d'évaluation sera prioritaire, c'est-à-dire dans le pays en cours d'évaluation, sans que pour autant, les candidatures d'évaluateurs non locaux soient écartées. Le choix se fera sur la base de critères techniques et de qualité.

L'équipe d'évaluation informera à tout moment le comité de suivi de tout incident.

Le chef de l'équipe d'évaluation sera responsable de la planification du travail de terrain et d'assurer la participation des bénéficiaires à des ateliers sur le projet et à des entretiens semi- structurés.

## 9.-PRÉMISSSES DE L'ÉVALUATION ET PUBLICATION

### Prémisses de l'évaluation

Les facteurs qui doivent nécessairement être à la base du comportement éthique et professionnel de certains membres de l'équipe de travail sont les suivantes :

- **Anonymat et confidentialité** : L'évaluation doit respecter le droit des personnes à fournir de l'information, tout en assurant son anonymat et sa confidentialité
- **Responsabilité** : Tout désaccord ou différence d'opinion qui pourrait surgir entre les membres de l'équipe ou avec les responsables de l'intervention sur les conclusions et/ou recommandations, doit être mentionnée dans le rapport. L'équipe devra soit soutenir toute affirmation faite, soit consigner son désaccord sur l'affirmation en question. Tout problème doit être immédiatement communiqué à la directrice du projet au CERAI. Si ce n'est pas le cas, l'existence desdits problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour la justification de la non-réalisation des résultats établis par le CERAI dans ces TdR.
- **Fiabilité de l'information**. C'est le rôle de l'équipe d'évaluation d'assurer l'exactitude et la qualité des informations collectées pour l'établissement des rapports, et, finalement, être responsable de l'information présentée dans le rapport d'évaluation. L'équipe

d'évaluation doit assurer la qualité à tous les stades, au niveau technique, méthodologie, de travail de terrain, d'analyse des données, l'interprétation et rapport et recommandations. Si le travail n'a pas la qualité requise, le rapport ne sera pas accepté et le dernier paiement ne sera pas réalisé jusqu'à ce que les irrégularités soient corrigées.

- **Remise des rapports.** En cas de retard de livraison de rapports ou dans le cas où la qualité des rapports remis est nettement inférieure à celle convenue avec CERAI/AMAD, le rapport sera renvoyé et le dernier paiement ne sera pas effectué jusqu'aux irrégularités soient corrigées.

### **Droits d'auteur et publication de l'information**

Le rapport d'évaluation externe finale, une fois validé par le CERAI et le partenaire local (AMAD), sera propriété de ces deux entités et seules celles-ci pourront se servir du résultat de ce travail, sa reproduction et son utilisation à titre privé à condition de mentionner les conditions et l'auteur.

En cas de retard dans la livraison de rapports ou dans le cas où la qualité des rapports remis est manifestement inférieure à l'accord, un système de sanctions et d'arbitrage qui doit être précisé dans le contrat sera établi.

## **10.-DÉLAIS POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVALUATION**

La date et l'achèvement de l'ensemble de l'évaluation, le calendrier de livraison des produits, la remise du rapport final sont établies comme suit :

Le travail sera divisé entre travail de bureau et travail de terrain et la remise des résultats ne doit pas dépasser 45 jours au total après la signature du contrat :

- **Démarrage après 1er février 2024 et finalisation 45 jours après**, avec la remise des résultats finaux (les dates peuvent être adaptées en fonction de la proposition de l'évaluateur). Les dates de l'évaluation seront accordés au mois de novembre 2023.
- Le budget de l'évaluation doit être estimé et fixé selon les clauses administratives correspondantes.

Les évaluateurs doivent soumettre, dans les 10 jours à compter de la signature de ce document, une proposition de méthodologie de l'évaluation pour l'acceptation par le CERAI. Cette proposition doit tenir compte à la fois de la phase de cabinet et du travail sur le terrain par l'observation directe, des entretiens avec des informateurs clés, des groupes de discussion, etc.

Après le travail sur le terrain, un rapport préliminaire (1 exemplaire papier et une électronique) doit être présenté au CERAI dans les 16 jours naturels après le retour du travail de terrain.

Une fois examiné par le CERAI, qui disposera de 7 jours pour faire ces commentaires, aura lieu une séance d'échange avec l'évaluateur pour des évaluations mutuelles. Une

copie sera aussi envoyée au partenaire local pour l'incorporation de commentaires.

Une fois reçus les commentaires du CERAI et de son partenaire local, l'équipe d'évaluation aura une période de 7 jours pour la livraison du rapport final (version électronique).

## **11- BUDGET**

L'évaluation a un budget de l'équivalent en monnaie local de 10.000€ (dix mille euros) TTC pour les honoraires de l'équipe d'évaluation, le traducteur mauritanien (arabe, Pulaar et Wolof), les transferts, le transport jusqu'à Nouakchott et Kaedi, le transport interne, logement et prise en charge alimentaire où la traduction du rapport français-espagnol ainsi que d'autres dépenses engagées par les experts dans la conduite du travail d'évaluation.

Un premier versement de 50% du budget sera fait à la présentation et à l'acceptation de la méthodologie proposée et un deuxième et dernier paiement à la livraison et l'acceptation du rapport final par le CERAI.

Les paiements seront effectués par virement bancaire - chèque et dans les deux cas seront fonction des services rendus.

## **12.- PRÉSENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE ET CRITÈRES DE VALORISATION**

Les caractéristiques que doivent présenter les offres pour participer à cet appel d'offres sont les suivantes :

- Première page sur laquelle doit apparaître : Nom de l'entreprise ou de l'expert, Titre de l'évaluation et numéro de registre du projet.
- Contact de l'entreprise ou de l'expert principal
- Offre technique comprenant :
  - CV détaillé des personnes de l'équipe d'évaluation au sein de l'entreprise (cas échéant)
  - CV détaillé de l'expert individuel (cas échéant)
  - Méthodologie proposée
  - Proposition d'une matrice d'évaluation
  - Plan de travail
  - Estimation du budget pour la réalisation de l'évaluation qui inclut tous les coûts dérivés de la réalisation de l'évaluation ainsi que le mode de paiement.

Les points suivants seront particulièrement appréciés :

- Incorporation dans la conception de l'évaluation d'une approche multi disciplinaire
- Méthodologie innovante et participative
- Techniques qui mettent en avant des données qualitatives et quantitatives

- Proposition avec une vision globale intégrant les différents facteurs
- Expérience de l'évaluateur en évaluation de projets de coopération et développement agricole
- Capacités techniques de l'équipe d'évaluateurs
- Prise en compte de l'aspect genre dans la mise à disposition de l'équipe d'évaluation

### Critères techniques d'évaluation de l'offre

Critères	Principes de notation	Valeur maximale
<b>1. Qualité de la proposition pour la réalisation de l'évaluation</b>		<b>30</b>
Références de la structure candidate au regard de l'évaluation	subjectif	5
Compréhension des TdRs	subjectif	5
Méthodologie d'intervention	subjectif	10
Structuration et répartition des responsabilités dans l'équipe d'évaluation	subjectif	5
Logique du calendrier prévisionnel d'intervention	subjectif	5
<b>2. Expertise de l'équipe d'évaluation</b>		<b>70</b>
<b>2.1. Expert principal</b>		<b>40</b>
Niveau de formation	Études universitaires supérieures en lien avec le projet (diplôme ou supérieure)	4
Expérience de l'expert international dans le pays du sud, notamment la Mauritanie et l'Afrique de l'Ouest	1 point/an jusqu'à un maximum de 5	5
Connaissance/ Expérience de travail du secteur agroécologie - transition agroécologique dans le pays du sud	0=aucune expérience, 4 au moins 4 expériences d'envergure où plusieurs petites équivalentes.	4
Connaissance/ Expérience de travail du secteur genre dans le pays musulman	0=aucune expérience, 4 au moins 4 expériences d'envergure où plusieurs petites équivalentes.	4
Connaissance/ Expérience de travail du secteur élevage dans le pays du sud	0=aucune expérience, 4 au moins 4 expériences d'envergure où plusieurs	4

Critères	Principes de notation	Valeur maximale
	petites équivalentes.	
Connaissance/ Expérience de travail avec la Théorie du changement	0=aucune expérience, 3 au moins 3 expériences d'envergure où plusieurs petites équivalentes.	3
Expérience de travail dans le domaine des organisations paysannes	0=aucune expérience, 3 au moins 3 expériences d'envergure où plusieurs petites équivalentes.	3
Expérience de travail dans le domaine social-anthropologie dans les pays africains	0=aucune expérience, 3 au moins 3 expériences d'envergure où plusieurs petites équivalentes.	3
Expériences de méthodologie participative	0=aucune expérience, 5 au moins 5 expériences d'envergure où plusieurs petites équivalentes.	5
Expérience dans l'évaluation et de capitalisation de projets de coopération dans les pays du sud	0=aucune expérience, 5 au moins 5 expériences d'envergure où plusieurs petites équivalentes.	5
<b>2.2. Expert assistant</b>		<b>30</b>
Niveau de formation	2 point pour bac, 4 points pour diplôme universitaire	4
Expérience de l'expert	1 point par an jusqu'à un maximum de 5	5
Expérience /Connaissance du secteur de développement rural	0=aucune expérience, 3 au moins 2 expériences d'envergure où plusieurs petites équivalentes.	3
Expérience /Connaissance du genre	0=aucune expérience, 3 au moins 2 expériences d'envergure où plusieurs petites équivalentes.	3
Expérience /Connaissance de l'agroécologie	0=aucune expérience, 3 au moins 2 expériences d'envergure où plusieurs petites équivalentes.	3

Critères	Principes de notation	Valeur maximale
Expérience / Connaissance des organisations paysannes	0=aucune expérience, 3 au moins 2 expériences d'envergure où plusieurs petites équivalentes.	3
Expérience dans les méthodologies participatives	0=aucune Expérience, 4 au moins 4 expériences d'envergure où plusieurs petites équivalentes.	4
Expérience dans l'évaluation et de capitalisation des projets de coopération	1 point/ expérience d'évaluation en Afrique, maximum 5 points	5
<b>Total offre technique</b>		<b>100</b>

### Evaluation Financière

L'évaluation financière se fera par comparaison des montants des différents soumissionnaires dont les offres techniques ont atteint le score minimum de 75 points. L'offre présentant les honoraires et les montants forfaitaires les plus bas reçoit 100 points. Les offres dépassant le budget maximal alloué au marché sont considérées comme irrecevables et éliminées.

Les autres offres se voient attribuer une note calculée selon l'équation suivante:

Note financière = (total des honoraires et montants forfaitaires les plus bas / total des honoraires et montants forfaitaires de l'offre en question) x 100.

### Conclusion de l'évaluation

Les critères spécifiques de sélection sont :

- Poids des critères techniques : 90%
- Poids des critères financiers : 10%

Le score final pour chaque soumissionnaire est calculé de la manière suivante :

$0.90 * \text{score technique} + 0.10 * \text{score financier}$ .

Les notes techniques et financières pondérées sont additionnées pour identifier l'offre ayant obtenu la meilleure note c'est-à-dire le meilleur rapport qualité/prix.

### Lieu et délais de présentation de l'offre :

Les offres devront être envoyées en indiquant dans le sujet du message : **Évaluation N° Projet AECID 2020\_PRYC-777** à l'adresse électronique suivante :

[cerai.gorgol.mauritanie@cerai.org](mailto:cerai.gorgol.mauritanie@cerai.org)

**Date limite de présentation de l'offre : 25/6/2023 (24h00 heure Mauritanie). Toutes les offres reçues seront analysées.**

**Communication de l'offre sélectionnée : 30/6/23**